

APN44

Association des Plaisanciers de la Noëveillard

Rapport du Conseil d'Administration APN44

Exercice 2017



Sommaire :

Les activités nautiques

- ✓ Les ateliers de perfectionnement
- ✓ Sorties en mer
- ✓ Une décision difficile à prendre
- ✓ Un rapprochement avec l'ARH ?

Le recentrage de l'APN44

- ✓ La vocation de l'APN44
- ✓ Objectif prioritaire : fin 2021
- ✓ Consolider l'équipe
- ✓ Prochaine Assemblée Générale

La vie du nouveau port

- ✓ Une communication erratique
- ✓ Un management très personnel
- ✓ Le départ du Directeur du port
- ✓ Procédure d'alerte
- ✓ Demandes expresses de l'APN44

--- Les activités Nautiques ---

Les ateliers de perfectionnement.

En 2017, l'APN44 a proposé la mise en place d'ateliers de perfectionnement en complément du programme des sorties en mer. Pas moins de 5 ateliers ont été organisés sur le premier semestre.

Les ateliers ont connu un certain succès comptant une quinzaine de participants à chaque session, et plus de 40 personnes à la première demi-journée «sécurité» organisée conjointement avec le centre Ouest Sécurité Marine. La vocation de ces ateliers était de reprendre les bases des grands principes de navigation pour ensuite, les mettre en pratique dans des journées de navigation partagée avec les skippers volontaires et les équipiers adhérents.

Il faut le dire, l'initiative intempestive des dirigeants de l'YCIP organisant une formation sécurité concurrente quelques semaines avant le second atelier sécurité a fait baisser les bras des bénévoles de l'association qui n'ont pas du tout apprécié cette surenchère.

Sorties en mer.

5 sorties en mer avaient été programmées. Une seule s'est déroulée convenablement. Les autres ont dû être annulées faute de participants. Il est probable que la méthode utilisée pour les inscriptions n'était pas la bonne. Le principe proposait une inscription volontaire sur le site de l'association et non une sollicitation individuelle qui aurait monopolisé trop d'énergie à nos yeux.

Le constat est sans appel, les skippers de la Noëveillard n'ont pas répondu présent. Pourtant nombreux sur les pontons ont trouvé l'initiative intéressante et nous ont encouragé à continuer.

Une décision difficile à prendre.

Le Conseil a tiré les leçons de cette aventure et pris, à contre cœur, la décision de ne pas renouveler l'expérience « voile loisir » en 2018 malgré une dernière tentative de programmation qui n'a pas eu plus de succès que les précédentes.

Un rapprochement avec l'ARH ? (Association des Régates Habitables)

Afin de ne pas laisser la cinquantaine d'équipiers inscrits et la quinzaine de skippers potentiellement intéressés sans solution alternative, l'APN44 s'est rapprochée de l'ARH (association Pornicaise) Pour envisager d'accueillir ceux qui contre vents et marées sont toujours partants pour l'aventure. Les discussions n'ont pas abouti à ce jour.

Nous restons persuadés que la plaisance partagée est un vrai plus pour un port de plaisance du type de celui de la Noëveillard. Elle permet d'aborder la navigation sous un autre angle que la régates. Elle favorise l'échange entre propriétaires de bateaux et équipiers. Elle permet l'accès aux loisirs nautiques à une génération qui n'a pas toujours le temps ni les moyens de devenir propriétaire.

Cette génération est pourtant celle qui, en toute logique, devrait nous succéder sur les pontons. C'est pourquoi, nous faisons, une nouvelle fois appel à toute bonne volonté qui trouverait dommage d'abandonner l'idée, pour envisager s'il est possible de continuer l'action dans une structure indépendante de l'APN44. Contact a.belveze@orange.fr

--- Le recentrage de l'APN44---

La vocation de l'APN44

Le Président Jean Michel Pinon propose (après la clarification sur l'activité voile loisir) de repréciser les objectifs de l'Association.

« Il ne convient pas aujourd'hui de se défendre, mais d'être vigilants. »

- ✓ Vigilance sur les audits en cours et les intentions des parties au regard de la fin de concession.
- ✓ Vigilance sur les comptes de l'YCIP qui dérogent à la règle des amortissements naturels.
- ✓ Vigilance sur le management en place qui provoque beaucoup d'interrogations.

« Nous devons être objectifs »

- ✓ Savoir indiquer ce qui va bien
- ✓ Faire savoir ce qui n'est pas compatible avec l'intérêt collectif des usagers

« Nous serons une force de proposition »

La réponse à la problématique de la fin de concession ne passe pas obligatoirement par les schémas traditionnels d'organisation. L'idée de trouver un consensus participatif entre l'autorité concédante et les usagers sera proposée si nous avons la possibilité de nous exprimer sur ce sujet. En effet quoi de plus gratifiant que de travailler ensemble à un projet commun et répondre positivement aux aspirations collectives ?

Objectif Prioritaire : Fin 2021.

Le Conseil estime qu'il est temps de se mettre en ordre de marche pour devenir l'interlocuteur naturel et privilégié des usagers du port auprès des autorités portuaires et ainsi, porter vos souhaits et suggestions à la table des négociations qui devraient s'engager prochainement.

Consolider l'équipe qui vous représentera.

L'échéance de la concession portuaire n'est pas étrangère à l'intérêt de plusieurs de nos membres qui souhaitent s'investir davantage dans le fonctionnement de l'APN44.

Le Conseil propose d'ouvrir 3 nouveaux postes d'Administrateurs à la prochaine Assemblée Générale.

D'ores et déjà les membres à jour de cotisation pourront se porter candidats en écrivant une lettre de motivation au Président soit au siège de l'association, soit pas mail. accueil.apn44@gmail.com

Notre prochaine Assemblée Générale

Elle se tiendra à Pornic le 28 avril 2018 à 10 heures salle municipale du CLION rue André Louarat 44210 PORNIC

A n'en pas douter, ce sera un temps fort de notre Association. Nous aurons à renouveler une bonne partie du Conseil d'Administration et désigner notre nouveau Président. (Jean-Michel Pinon ne souhaite pas briguer un nouveau mandat).

--- La vie du Nouveau Port ----

Une communication erratique.

Tout commençait sous les meilleurs auspices. Le nouveau management promettait la transparence et la réactivité : Nomination des « Capitaines de Pontons », Création de commissions diverses et participation.

Ceux qui y ont cru sont bien dépités. Feu les Capitaines de Pontons, feu les commissions. Il reste la désagréable impression d'avoir servi de faire valoir à d'obscures ambitions.

Un collectif s'est exprimé en écrivant au Conseil d'Administration, désireux d'obtenir des réponses sur cette situation et aussi sur le sort réservé au web master du site de l'YCIP qui travaillait bénévolement depuis 7 ans et qui fut mis à l'écart de façon fort peu courtoise. Il semble, au dire des intéressés, qu'aucune réponse satisfaisante n'ait été apportée.

Un management très personnel.

Alors que la précédente équipe avait pris le soin de séparer les fonctions de Président et de Direction Générale, souci bien compris de tous, de ne pas concentrer les pouvoirs dans une seule main, la nouvelle direction s'empressa de changer cela et s'attribua la gouvernance exclusive de l'YCIP aidé en cela par un Conseil d'Administration atone dont nous pouvons affirmer aujourd'hui, qu'il n'a pas totalement rempli sa mission.

Le départ du Directeur du Port.

Nous ne parlons pas ici au nom de Mr Boissard qui a toute liberté de s'exprimer par les moyens qu'il jugera utile.

Pourquoi Mr Boissard, qui exerçait la fonction de Directeur du Port, a-t-il demandé à être relevé de ses fonctions ? La version officielle fait état d'une santé fragile qui ne lui permettait plus d'exercer sa mission dans de bonnes conditions. (Cela va en faire sourire plus d'un.)

La réalité est toute autre. Ce sont bien les relations très personnelles et avérées du Président au sein de l'équipe portuaire qui ont rendu la tâche de Mr Boissard impossible. Celui-ci a d'ailleurs alerté le Conseil d'Administration qui s'est réuni pour n'exprimer que son impuissance à trouver une solution acceptable, laissant partir Mr Boissard, dont chacun s'accorde à dire qu'il a été de loin le meilleur Directeur depuis bien longtemps. (Les réalisations sur les aménagements nouveaux, sur la drague et la zone publique en sont les principaux reflets.)

Il n'est pas ici question de porter un jugement de valeur, mais nous pouvons légitimement nous poser la question sur la confiance que nous devons accorder à la Présidence actuelle au regard de ces évènements.

Procédure d'alerte.

Avant d'en faire part à ses membres, le Président de APN44 a pris le soin d'écrire au Conseil d'Administration de l'YCIP l'informant de ses inquiétudes et demandant réponse sur un certain nombre de points précis. Aucune réponse ne nous est parvenue avant la rédaction de ce document. Aussi nous pensons de notre devoir de vous informer de la situation et vous proposer une action qui permettra dans l'avenir de ne pas dépendre exclusivement des décisions de quelques-uns (dont un Président qui nous parle maintenant de lui à la troisième personne!)

Demandes expresses de l'APN44

Devant ce constat, alimenté par beaucoup d'autres signes, l'APN44 propose de :

- ✓ Revenir à un management plus collégial en rétablissant les fonctions distinctes entre Président et Directeur Général.
- ✓ Ouvrir le Conseil d'Administration de l'YCIP à deux autres membres minimums afin que l'exercice du devoir de contrôle s'exerce pleinement.
- ✓ Renoncer (à quelques mois de l'Assemblée Générale) à la cooptation d'un nouvel Administrateur en remplacement de Mr Couturier (qui envisage de démissionner) et laisser l'assemblée statuer souverainement sur le choix de ce nouvel Administrateur.
- ✓ Recevoir la réponse formelle de la part du concédant, sur l'engagement de reprise des amortissements ayant une durée de vie dépassant la date de fin de concession.

Ces demandes seront bien entendu abordées et débattues en Assemblée Générale de l'APN44 et feront probablement l'objet d'une mise à l'ordre du jour de la future AG de l'YCIP.

C'est pourquoi nous vous invitons dès maintenant à en retenir les dates.

--- Conclusion ----

Peut-être trouverez-vous ce rapport quelque peu sévère si vous ne suivez pas de près la situation. Nous avons délibérément choisi de ne pas occulter les difficultés. C'est notre rôle et aussi notre devoir. Le Conseil d'Administration de l'APN44 est disposé à toute conciliation sauf à celle qui consisterait à trahir la confiance de ses membres en acceptant des mauvais compromis contraires à l'intérêt général de notre communauté. C'est probablement à ces conditions que vous nous renouvellerez votre confiance pour l'année 2018.

Très cordialement,

Jean Michel Pinon
Pour le Conseil d'Administration
de l'APN44



Siège social : APN44, case 67, Maison des Associations 4 rue de Lorraine 44210 Pornic

(Num W443000512) Contact : MAIL: accueil.apn44@gmail.com